

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'an mil neuf cent soixante dix  
le deux octobre

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Objet  
INSTANCE DEVANT LE  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE POITIERS : Action  
Melle SALMON Françoise

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. COLLE, BOUCHET,  
NAULIN, POUGET, BROTREAU, BERLAND, VULTAGGIO, REIX, CAMBLONG,  
NARTEAU,

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. SACHET par M. de LIPKOWSKI  
STIPAL par M. MATRAS  
LANUSSE par Melle FOUCHE  
Absents : MM. BUJARD par M. CAMBLONG  
TETARD par M. REIX

Monsieur REIX

a été élu Secrétaire.

M. le Secrétaire Greffier du Tribunal administratif de  
POITIERS a adressé copie du mémoire introductif d'instance  
déposé contre la Ville de ROYAN par Demoiselle SALMON Françoise  
victime d'un accident de la circulation le 2<sup>e</sup> août 1970.

La Compagnie d'assurances Responsabilité Civile de la  
Ville, l'EUROPE, a été saisie de cette affaire et il convient  
maintenant de prendre une délibération pour autoriser  
l'avocat de la Compagnie à défendre les intérêts de la Ville  
dans cette instance et à produire dans un délai de deux mois  
le mémoire en défense.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE :

- d'autoriser l'avocat de la Compagnie l'EUROPE à ester  
en Justice dans le litige opposant la Ville à Mademoiselle  
SALMON Françoise, devant le Tribunal Administratif de POITIERS,  
dont l'audience sera fixée ultérieurement.

FAIT et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. Les membres présents.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,



VU  
Le Sous-Prefet



Handwritten signature in blue ink.